



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 27 JUIN 2017

La séance est ouverte à 13H30.

Elle est coprésidée par Aurélie MAILLOLS, vice-présidente de la région Occitanie et 1^{ère} Vice-Présidente du GIP Massif central, représentant Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et du GIP Massif central et Guy LEVI, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant Henri-Michel COMET, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur de massif.

G. LEVI introduit la réunion et demande que l'on puisse conserver un temps d'échange à la fin de ce comité de programmation classique pour faire le point sur l'état d'avancement de la programmation. En effet, 30M€ ont été programmés à ce jour, alors que la cible est de 52M€, sur la base d'un prévisionnel lissé sur les 6 années de convention. Il annonce l'arrivée des membres du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

A. MAILLOLS remercie l'équipe du GIP pour son travail sérieux en tant qu'autorité de gestion et rappelle l'importance d'une bonne collaboration avec l'Etat pour que le partenariat soit efficace dans l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets. Elle accueille Martin DELORD, Vice-Président du Conseil départemental du Gard.

F. GOMEZ rappelle l'ordre du jour de la réunion

- Examen des dossiers
- Avenants
- Abandons

C. MARIE indique les dossiers pour lesquels des membres du comité de programmation sont en conflit d'intérêt :

- A. MAILLOLS et C. MARIE pour les dossiers portés par le GIP Massif central (D247 et D252)
- M. DELORD pour les dossiers du pôle de pleine nature Mont Aigoual (D212 et D226).

Ils devront s'abstenir de participer aux discussions et au vote sur ces dossiers.

Au total 25 projets composés de 61 dossiers sont présentés au comité de programmation. Ils portent sur les thématiques : agriculture, attractivité, biodiversité, filières, centres-bourgs, tourisme et assistance technique. Les dossiers tourisme et agriculture représentent les montants financiers les plus élevés.

1. EXAMEN DES DOSSIERS

Ne sont cités dans le compte-rendu que les projets ou dossiers qui ont appelé des commentaires ou fait l'objet de modifications en séance.

Les dossiers validés par les financeurs sans remarque, tels que présentés par les chargés de mission du CGET ou du GIP, ne figurent que dans le tableau joint au compte-rendu.

1.1 Agriculture- agroalimentaire

- D231 de A à I - Agriculture durable de moyenne montagne. Le dossier est en attente de l'avis des Régions. La Nouvelle-Aquitaine indique qu'une subvention de 20 000€ sera présentée à la CP d'octobre. La Région Occitanie donne un avis favorable de principe mais le montant de la subvention n'est pas encore connu. Ces dossiers seront évoqués lors de la réunion agriculture en fin d'après-midi. La position de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est en attente. Compte-tenu du calendrier de démarrage du projet (septembre), il est convenu que l'Etat programme l'intégralité de la subvention attendue pour permettre au porteur de projet d'engager les premières actions. Les montants seront réajustés lors de la programmation de septembre pour inclure les subventions des Régions et déprogrammer les crédits Etat en conséquence.

Le dossier est donc programmé avec 709 460 € de FNADT.

- D245- AP3C : le dossier est en attente du positionnement des Régions. Il y aura un avis favorable de Nouvelle-Aquitaine et l'instruction en cours devrait permettre de préciser le montant de l'aide qui sera attribuée à l'automne. La Région Occitanie n'a pas financé cette action par le passé et maintient un avis réservé sur le projet en cours d'instruction. La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit rendre un avis prochainement. La DRAAF rappelle que ce projet est aussi intéressant du point de vue de la méthode de travail sur l'adaptation au changement climatique, qui est transférable à d'autres secteurs, notamment au tourisme. L'Etat assurera le bouclage du plan de financement quel que soit, in fine, la position des Régions. **Il est convenu d'ajourner le dossier et de le programmer en septembre** tout en assurant le porteur de l'avis favorable de principe du comité de programmation.
- D172 AEOLE : l'Etat rappelle que les contreparties régionales sont attendues sur ce dossier programmé avec les seuls crédits Etat en octobre 2016. Sur ce projet, l'Etat n'a plus de marge de manœuvre financière puisque les crédits engagés sur un dossier ne peuvent être complétés que par des cofinancements externes. A. MAILLOLS indique qu'il est impossible d'apporter une réponse sur un dossier qui ne figurait pas à l'ordre du jour.
Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de programmation.

1.2 Attractivité-innovation territoriale

- D207 TERRALIM : le taux d'aide Massif central n'est pas optimal dans la mesure où les autorités de gestion FEDER et FNADT ont adopté des assiettes différentes liées à la prise en compte des apports en nature.
- D213 b RESSAC : Il s'agit d'un projet multipartenaire qui vise plusieurs expérimentations dont une conduite par le pays de l'Ardèche méridionale concernant la création d'un comité d'entreprises « interentreprises ». Au regard de la dérogation de périmètre autorisée pour le FEDER par le comité de suivi du 27 juin 2017, le comité de programmation donne un avis favorable au projet sur la base d'un plan de financement qui porte le taux d'aide massif à 62%, le FEDER et le FNADT étant sur des assiettes éligibles différentes, avec 15 592€ de FNADT et 63 162€ de FEDER. **Le dossier reçoit un avis favorable sous réserve d'acceptation par le porteur.**
- D251 Dynamiques territoriales : A. MAILLOLS et C. MARIE ne participent ni à la discussion, ni au vote. **Avis favorable du comité de programmation**
- D265 AAP centre-bourg commune de Commentry : en tant que maire de Commentry, C. RIBOULET déclare être en conflit d'intérêt et ne prend part ni à la discussion ni au vote. **Avis favorable du comité de programmation**

1.3 Biodiversité

- D241 Diffusion de l'approche Pâtur'Ajust- SCOPELA : **le dossier reçoit un avis favorable.** C. RIBOULET demande s'il est fait un lien avec les lycées agricoles. N. BERNARD indique

d'une part que toutes les actions engagées à l'échelle Massif central ont vocation à mobiliser les lycées agricoles, avec une animation portée en partenariat avec l'EPL de Marmilhat, et d'autre part, sur le projet de SCOPELA, il s'intègre dans la démarche MOH des lycées pilotée par l'EPL de Florac.

C. MARIE informe le comité qu'il a été demandé lors du conseil scientifique du cluster herbe que les porteurs de projet travaillant sur des outils d'autodiagnostic des milieux ouverts herbacés puissent, dès à présent, travailler à l'interopérabilité de ces outils qui visent le public des éleveurs. Sont concernés les projets AEOLE, Pâtur'Ajust et un projet à venir porté par le CBNMC.

1.4 Filières

- D214a à D214d : Concrétiser les dynamiques forêt-bois innovantes dans les territoires du Massif central. **Avis favorable sur le dossier** 93 978.26 € de FNADT et 158 000 € de FEDER.
- D249 Réseau intermassif innovation funéraire. La Nouvelle-Aquitaine finalise l'instruction du dossier et indique que la subvention accordée correspondra à la demande de 24 426€ faite par le porteur. Toutefois l'assiette retenue sera différente de celle de l'Etat dans la mesure où certains coûts paraissent exagérés et certaines dépenses redondantes dans la mesure où la Région intervient déjà sur le financement du fonctionnement des chambres des métiers.
- L'instruction effectuée en Région Occitanie parvient aux mêmes conclusions de coûts exagérés et de dépenses parfois redondantes. La Région s'interroge également sur l'éligibilité de la totalité du dossier à la Convention de massif car seule la filière pierre est éligible sur le programme Massif central tandis que le projet RIIF mobilise plus largement les métiers d'art. De plus, un dossier miroir ayant été déposé dans le cadre des programmes Pyrénées, l'instruction sera harmonisée au regard de la subvention totale demandée à la Région (57 357 €). Le financement attribué sera sur une assiette différente de celle retenue par l'Etat.

Le dossier est programmé à 50% d'aides publiques (maximum autorisé par la réglementation sur les aides d'Etat N° SA 40453 relatif aux aides en faveur des PME) sur crédit FNADT et région Nouvelle Aquitaine uniquement et il sera reprogrammé en septembre sur la base des financements apportés par la région Occitanie.

1.5 Tourisme

- D212 et D226 Mont Aigoual : M. DELORD ne prend part ni à la discussion, ni au vote. **Le dossier reçoit un avis favorable.**
- D240 PPN Gorges de l'Aveyron : le comité de programmation donne **un avis favorable** au dossier qui présente un montant FEDER inférieur au seuil fixé dans l'appel à projets.

Bilan de la programmation :

Etat	1 997 407,37€	
Régions	520 201,92 €	(incluant l'autofinancement du GIP Massif central)
Départements	108 312 €	
FEDER	1 628 454€	
Total programmé	4 254 375,29€	

2. AVENANTS

Après avis du comité de programmation du 7 avril, le partenariat Massif central avait mobilisé les territoires lauréats de l'appel à projets « ingénierie de l'accueil » pour préparer les modifications aux conventions liées à la réorganisation territoriale suite à la fusion des EPCI. Une première liste est présentée en comité de programmation et jointe au compte-rendu.

Il s'agit essentiellement de modifications formelles, seuls les trois territoires de l'Allier et la Châtaigneraie limousine ont fait évoluer leur plan d'actions avec l'accord technique du partenariat Massif central.

Une demande de prolongation est proposée pour le pôle de pleine nature du Morvan sur le dossier MC0006495 - D37h.

Afin d'intégrer les cofinancements des Département de l'Hérault, du Tarn et de la Région Occitanie, un avenant au dossier MC0004636 - D107a porté par le PNR du Haut-Languedoc pour l'itinéraire Passa Païs est soumis au comité de programmation.

Occitanie : + 9467,69€

Hérault : + 5074€

Tarn : 21 997,69€

Tous les avenants reçoivent un avis favorable.

3. ABANDONS

Le dossier D178 concernant le paiement pour les services environnementaux pour la valorisation du territoire du Massif central porté par IRSTEA est abandonné. L'action sera reprise sous une autre forme d'ici la fin de l'année.

4. Etat d'avancement de la programmation

Au regard des avenants et du comité de programmation l'état d'avancement de la programmation de la convention de massif est le suivant :

- 15 935 970€ FNADT soit 37%
- 14 818 476€ FEDER soit 37%
- 4 058 638€ Régions soit 9,4%
- 821 551€ Départements soit 8%

G. LEVI ouvre la discussion sur l'amélioration de la mobilisation des crédits régionaux et départementaux.

Il propose deux pistes de travail : l'augmentation du taux d'aide Massif central à 80% et la possibilité pour le FNADT de couvrir des dépenses d'investissement non prévues sur certaines mesures.

Il propose de faire un tour de table des cofinanceurs, en particulier au regard des crédits massif ou montagne mobilisables.

A. MAILLOLS approuve les 2 propositions de travail sur le taux d'aide et sur la possibilité pour la CIMAC de financer des dépenses d'investissement. Elle indique que la Région Occitanie a lancé un grand travail sur la montagne. Les services sont désormais structurés, sont dotés d'une ligne budgétaire dédiée et sont donc pleinement opérationnels sur les politiques de massif. Il reste toutefois un seuil à franchir en matière de collaboration Etat –Régions.

Par exemple : sur l'appel à projets centre-bourg, Aurélie MAILLOLS indique que les Régions ont fait valoir que le timing de lancement de l'appel à projets n'était pas pertinent au regard de la reconfiguration des politiques régionales en cours. Si l'Etat avait patienté, la Région Occitanie aurait été en capacité d'accompagner certains projets. Il reste donc un travail à mener sur le fond car la politique de massif nécessite de travailler en collaboration.

De plus, la Région Occitanie mène actuellement une large concertation sur la politique de la montagne et sera en mesure à l'automne de faire des propositions concrètes pour la révision à mi-parcours. Sur la base de cette politique régionale de la montagne, la ligne budgétaire dédiée sera renforcée. Elle est actuellement de 1,5M€ (1M€ d'investissement et 0,5M€ de fonctionnement).

Par ailleurs, un premier comité des financeurs avec les élus s'est tenu le 29 mai, il y en aura un autre à organiser en septembre. A. MAILLOLS regrette que le Commissariat de massif n'ait pas été présent en mai, et insiste pour qu'il se mobilise pour la prochaine réunion.

A. MAILLOLS conclut que la Région Occitanie est dans une véritable volonté de coopération en restant très pragmatique pour que cette collaboration soit pleinement efficace.

S. MATHIEU partage le constat que le retard des régions dans la programmation est problématique. Il approuve également les propositions du SGAR d'aller vers plus d'investissement car cela rend la mobilisation des cofinancements plus facile pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il y a bien une dynamique positive sur les politiques de massif en Bourgogne-Franche-Comté même si ce n'est pas aussi abouti qu'en Occitanie. Le poste de chargé de mission massif est en cours de recrutement. Il reste à faire partager aux élus et directions sectorielles le principe d'une politique différenciée. La ligne budgétaire montagne est dotée de 300 000€ en investissement fléchés sur le Massif central. Ce n'est pas satisfaisant notamment au regard des besoins en fonctionnement.

Sur le fond, et au regard des retours issus du séminaire sur filière bois du 19 juin, il souhaite que les programmes Massif puissent simplifier leurs dispositifs de soutien aux projets.

JM. BLANC indique que la Région Nouvelle-Aquitaine ne dispose pas de ligne montagne et s'appuie pour l'instant sur une approche transversale, en mobilisant les directions sectorielles. Ce dispositif devrait pouvoir évoluer.

F. DA PALMA explique que la ligne montagne existe toujours en Auvergne-Rhône-Alpes mais qu'elle a essentiellement été mobilisée sur le plan neige régional jusqu'à présent.

M. DELORD indique que le Département du Gard ne dispose plus de ligne budgétaire pour l'action économique mais a ouvert la possibilité de financer des projets d'intérêt départemental comme le pôle de pleine nature du Mont Aigoual.

C. RIBOULET salue tout d'abord le fait que les départements sont associés au partenariat Massif central. Il met également en avant l'organisation des départements auvergnats qui permet à l'Allier de s'exprimer pour le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal. Il rappelle que la loi NOTRe a exclu de nombreux champs de financement du périmètre des départements et la suppression de la clause de compétence générale n'a pas permis de mobiliser les départements pour pallier l'absence des Régions engagées dans la fusion. La mise en place de délégation de la région ARA permet aux départements d'intervenir. A titre d'exemple, l'Allier est désormais en capacité de financer des projets agricoles. Le Département privilégie lui aussi les dépenses d'investissement

par rapport aux dépenses de fonctionnement. Il confirme l'importance de plus coopérer pour favoriser l'émergence de projets et de s'assurer qu'on touchera bien la réserve de performance.

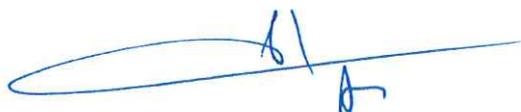
A. MAILLOLS rappelle que le groupe de travail sur la gouvernance se met en place dans la perspective de la reconstitution du futur Comité de massif et se réunit le 7 juillet à Clermont. Il doit permettre d'avoir une vraie discussion sur l'organisation des financeurs.

G. LEVI conclut la discussion en mettant en avant trois axes de travail :

- Chacun des financeurs doit faire son autoévaluation sur la mobilisation de ses crédits dans le cadre des programmes de massif
- Le partenariat doit examiner l'amélioration des relations entre ces financeurs : Etat, Régions, Départements, FEDER
- Les exigences des financeurs doivent être prises en compte à la revoyure de la CIMAC et, inversement, les financeurs doivent faire évoluer certains aspects de leur fonctionnement pour faciliter la mise en œuvre de la CIMAC.

Les conclusions de ce travail pourront utilement être présentées au futur comité de massif.

Pour la Présidente du GIP Massif central,
La Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
1^{ère} Vice –Présidente du GIP Massif central



Aurélie MAILLOLS

Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales,



Guy LEVI

Annexes :

- *Liste des participants*
- *Tableau de programmation*
- *Tableau des avenants*